

DEPARTEMENT DU
FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE
BREST
COMMUNE DE
PLOUGONVELIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU
MAIRE

OBJET : FERMETURE DES AIRES DE JEUX

N° 85/2021

Le Maire de la Commune de PLOUGONVELIN

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et L 2213-2 et L 2215-1, concernant les pouvoirs de police du Maire,

Considérant la demande de la société MECO

Considérant la nécessité de fermer l'accès aux aires de jeux, afin de préserver le public de tout accident et incident.

ARRETE :

ARTICLE 1er : Les aires de jeux de la plage du Trez Hir, du Perzel et du parc de Keruzas, seront fermées au public, en totalité du 25 au 28 mai 2021.

ARTICLE 2 : Un dispositif de fermeture provisoire sera mise en place par les services techniques communaux sur toute la périphérie du parc, sur laquelle sera apposée l'interdiction d'accès au public.

ARTICLE 3 : Le directeur des services techniques, le commandant de la brigade de Gendarmerie, La police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PLOUGONVELIN, le 07 05 2021

Le Maire
Bernard GOUEREC

